

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 30 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 décembre 2023

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Madame Marilyne WEBERT, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2023-08-0712 : Bilan de la politique « hygiène, santé & sécurité » & mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels au titre de l'année 2024

Exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L811-1 et suivants,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3-1 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret modifié n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité social territorial,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des actions entreprises en matière d'hygiène, de santé et de sécurité du personnel, ainsi que des résultats intéressants obtenus,

VALIDE le DUERP mis à jour au regard ces actions correctives réalisées (mise à jour au titre de l'année 2024),

RAPPELLE qu'en l'absence de circonstance particulière, la mise à jour du DUERP est susceptible de ne pas être systématiquement examinée par le comité syndical,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 7 décembre 2023

Le Président
Monsieur Henri HASSER



La secrétaire de séance
Madame Marilyne WEBERT